
SÉNAT
Université de Saint-Boniface

Date : le jeudi 23 janvier 2025

Heure : 11 h 30

Endroit : Salon Sportex

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Adoption de l'ordre du jour – annexe A1 (pp 1-2)

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024 – annexe B1 (pp 3-7)
B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice – aucun rapport
C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – aucun rapport

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

- D1. Calendrier universitaire et collégial 2025-2026 – annexe D1 (pp 8-10)

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au secrétaire général (cperron@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports d'étape des unités académiques sont présentés en novembre et février et les rapports annuels sont présentés en juin.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Comité d'étude des cours et des programmes – annexe G1 (pp 11-14)
G2. Comité de la bibliothèque – annexe G2 (p 15)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

Section I : HUIS CLOS

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- J1. Rapport de la réunion du 4 décembre 2024 – annexe J1 (p 16)
J2. Rapport de la réunion du 8 janvier 2025 – annexe J2 (p 17)

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Perron', written over a horizontal line.

Christian Perron

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 21 novembre 2024 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : David Alper, Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Alexandre Brassard, Lise Brin, Antoine Cantin-Brault, Mélanie Cwikla, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Shannon Jackson, Frédéric Jubinville, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Jonathan Tshingani Mboma, Paul Morris, Patrick Noël, Katelyn North, Moses Nyongwa, Christian Perron, Janelle Ritchot, Étienne Rivard, Carmen Roberge, Jules Rocque, Anne Séchin, Beydi Traoré, Jean Valenti, Darcelle Vigier, Faiçal Zellama

Absences motivées : Aileen Clark, Marie-Élaine Desmarais, Daniel Gagné, Ariane Harvey, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Karim Mzabi, Cassandra Ruest

Absences : Saïd Bouthaim, Paul Brochu

Observatrice : Marie-Michèle Vienneau

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

La rectrice, Sophie Bouffard, souhaite la bienvenue aux membres du Sénat en cette deuxième réunion de l'année académique 2024-2025.

La rectrice indique avoir été contactée par des membres du Sénat à propos de chuchotements pendant les réunions. Elle invoque un point d'ordre demandant aux membres d'observer le décorum afin que tous les membres puissent bien entendre les points discutés lors de la séance et assurer ainsi un climat propice à la collégialité.

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-211124-1 PROPOSITION : Carmen Roberge / Faiçal Zellama

Que l'ordre du jour de la réunion régulière du Sénat en date du 21 novembre 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024

SÉNAT-211124-2 PROPOSITION : Hélène Archambault / Jules Rocque

Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 26 septembre 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024

Un dernier poste de sénateur ou de sénatrice, membre de la Faculté des arts et Faculté des sciences (FAFS), reste à combler. Cette nomination se fera par le Conseil pédagogique de la FAFS lors d'une réunion ultérieure.

Section C :

CABINET DE LA RECTRICE

C1.

Rapport de la rectrice

Le rapport de la rectrice est déposé à titre d'information. Elle offre quelques précisions additionnelles concernant les nouvelles mesures imposées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) notamment en ce qui a trait au Programme de permis de travail postdiplôme pour les diplômés de programmes collégiaux, et l'impact de celles-ci sur notre établissement, sa population étudiante et la francophonie manitobaine.

Elle adresse également ses félicitations à Danielle de Moissac suite à sa nomination au Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français mis en place par le gouvernement fédéral, ainsi qu'à Christian Perron qui entrera en fonction à titre de secrétaire général de l'USB dès le 6 janvier 2025.

La rectrice rappelle que conformément à la politique *Embauche des cadres*, l'Université a lancé le concours afin de procéder à l'embauche d'une personne au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

Une discussion s'ensuit, notamment sur les démarches entreprises par l'USB pour contrer les nouvelles mesures imposées par la IRCC.

C2.

Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, commente brièvement son rapport écrit qui est déposé à titre d'information.

Une brève discussion s'ensuit.

Section D :

ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Aucun.

Section E :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au rectorat (rectorat@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Le sénateur Patrick Noël lit la question qu'il a soumise :

On apprenait récemment par le biais des médias que le gouvernement manitobain diminue les standards pour obtenir le brevet d'enseignant au Manitoba. De manière plus spécifique, ce sont les standards liés aux matières enseignables qui sont en cause, notamment, mais pas exclusivement les mathématiques, le français, l'ensemble des sciences humaines.

- 1) Est-ce que l'administration de l'USB a été consultée dans ce dossier? Fut-elle une partie prenante consultée par le ministère de l'Éducation?
- 2) Quelle est la position de l'administration sur la décision du gouvernement de diminuer les standards disciplinaires pour obtenir le brevet d'enseignant?
- 3) Est-ce que cette diminution des standards choisie par le gouvernement aura un impact sur les programmes offerts à l'USB,

notamment les programmes des matières enseignables et sur les critères d'admission à la Faculté d'éducation?

- 4) Êtes-vous d'accord que l'Université bénéficie d'une autonomie notamment par rapport au gouvernement en ce qui concerne ses programmes et qu'il revient au à son Sénat de se prononcer sur eux et leurs modifications? En d'autres termes, sommes-nous d'accord qu'en raison précisément de cette autonomie, que ce n'est pas parce qu'un gouvernement revoit à la baisse les critères d'une certification professionnelle qu'une université doit revoir à la baisse les exigences de ses programmes?

Réponse du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche :

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington remercie le sénateur Noël pour sa question.

Il indique que l'USB savait que le ministère de l'Éducation cherchait à réviser certains critères pour l'obtention du brevet d'enseignement. Le Conseil des décanats en éducation avait été consulté sur une première ronde de modifications plutôt mineures qui sont entrées en vigueur en 2023. L'USB savait également que le ministère prévoyait une deuxième ronde de modifications où il serait question de l'exigence en ce qui a trait aux matières enseignables. D'après les consultations que le ministère a menées au cours de l'année 2023-24, l'USB s'attendait à des changements en 2025, mais le ministère semble avoir accéléré le processus pour que les modifications en ce qui concerne les matières enseignables entrent en vigueur cet automne.

Le vice-recteur explique que les différentes facultés d'éducation auront à réfléchir à ce que l'élimination des matières enseignables pourrait vouloir dire pour les critères d'admission au baccalauréat en éducation. Il est d'avis que les différents établissements auraient intérêt à adopter une approche commune. Il indique que le doyen de la FEPP a proposé une rencontre du Conseil des décanats en éducation pour discuter justement de la nécessité d'une telle approche. Le Conseil se rencontre plus tard dans la journée.

Le vice-recteur confirme que si la Faculté d'éducation décide de proposer d'apporter des modifications aux critères d'admission au *Baccalauréat en éducation*, à la lumière de la décision du ministère d'éliminer les matières enseignables comme exigence pour l'obtention du brevet d'enseignement, les changements proposés passeront par les processus normaux d'approbation académique. Les critères d'admission restent donc inchangés pour le moment.

Le vice-recteur propose d'organiser un forum qui sera ouvert à l'ensemble du corps professoral afin de permettre une discussion libre sur la décision d'éliminer les matières enseignables comme exigence pour l'obtention du brevet d'enseignement.

Section F :
F1.

RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Faculté des arts et Faculté des sciences

Le doyen, Alexandre Brassard, commente son rapport qui est reçu à titre d'information.

Un sénateur pose une question au sujet du poste d'études autochtones menant à la permanence, en cas de doute quant à la possibilité de pourvoir ce poste par une personne titulaire d'un doctorat. Le doyen répond que la discussion se poursuivra au niveau départemental lors de la rencontre du conseil pédagogique du 6 décembre.

F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Le doyen intérimaire, Jules Rocque, commente son rapport qui est reçu à titre d'information. Il réitère ses remerciements pour le soutien dont il a bénéficié depuis son entrée en fonction à titre de doyen intérimaire.

F3. École technique et professionnelle
La directrice, Mélanie Cwikla, commente son rapport qui est reçu à titre d'information.

Une discussion s'ensuit notamment sur la création des cours pour le post-diplôme en gestion dans le domaine de l'éducation de la jeune enfance et l'impact que les nouveaux règlements d'IRCC auront sur la population étudiante de l'ETP.

F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Aucun rapport. La rectrice indique que la semaine prochaine sera une période intense pour l'ESIES qui recevra la visite des évaluateurs dans le cadre du processus de renouvellement de l'agrément national pour le programme de Baccalauréat en sciences infirmières.

F5. Division de l'éducation permanente
Le rapport est reçu à titre d'information.

Section G : **RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS**
Aucun.

Section H : **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
Aucun.

Section I : **HUIS CLOS**
Aucun.

Section J : **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
J1. Rapport de la réunion du 2 octobre 2024
Aucun item qui aura une incidence sur l'USB.

J2. Rapport de la réunion du 6 novembre 2024
Aucun.

Section K : **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune.

Section L : **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 23 janvier 2025 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M :

LEVÉE DE LA SÉANCE

Étienne Rivard propose la levée de la séance à 12 h 37.

La présidente,

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

Sophie Bouffard

Peter Dorrington

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET COLLÉGIAL 2025-2026

2025

AOÛT 2025

- 25 au 29 août Semaine d'orientation obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes des programmes Baccalauréat en sciences infirmières, Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et Certificat Aide en soins de santé.
- 25 au 29 août Ateliers obligatoires en présentiel pour toute la nouvelle population étudiante internationale.

SEPTEMBRE 2025

- 1^{er} septembre **Congé** – Fête du Travail – L'Université est fermée.
- 2 septembre Journée d'orientation pour tous les nouveaux membres de la population étudiante.
- 2 septembre Fin de la période d'inscription régulière pour les cours de la session d'automne 2025 et les cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2025 et d'hiver 2026.
- 3 septembre Début des cours de la session d'automne 2025.
- 16 septembre Date limite d'abandon (avec remboursement) de cours de la session d'automne 2025 et de cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2025 et d'hiver 2026. Après cette date, tout abandon de cours paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.
- 17 septembre Date limite d'ajout de cours de la session d'automne 2025 et de cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2025 et d'hiver 2026. Aucune inscription ne sera acceptée pour la session d'automne après cette date.
- 17 septembre Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois de décembre 2025 afin d'obtenir une équivalence de crédits (*Challenge for Credit*) sans avoir suivi le cours en question.
- 30 septembre **Congé** – Journée nationale pour la vérité et la réconciliation – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

OCTOBRE 2025

- 1^{er} octobre Date limite de paiement des frais de la session d'automne 2025. Une pénalité financière sera imposée pour tout paiement effectué après cette date.
- 13 octobre **Congé** – Jour de l'Action de grâce – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
- 21 au 23 octobre Collation des grades à l'Université du Manitoba.

NOVEMBRE 2025

- 10 au 14 novembre **Relâche d'automne** – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte (à l'exception du 11 novembre).
- 11 novembre **Congé** – Jour du Souvenir – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
- 18 novembre Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les cours de la session d'automne 2025, y compris les cours pour équivalence de crédits (*Challenge for Credit*).

DÉCEMBRE 2025

- 8 décembre Dernière journée de cours de la session d'automne 2025 pour tous les programmes universitaires et collégiaux.
- 9 au 20 décembre Période des examens finaux de la session d'automne 2025. **Les étudiants et étudiantes doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.**

L'Université de Saint-Boniface est fermée du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement pendant la période des fêtes.
--

JANVIER 2026

5 janvier	Fin de la période d'inscription régulière pour les cours de la session d'hiver 2026.
6 janvier (mardi)	Début des cours de la session d'hiver 2026.
16 janvier	Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2025 et d'hiver 2026.
19 janvier	Date limite d'abandon (avec remboursement) de cours de la session d'hiver 2026. Après cette date, tout abandon paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.
19 janvier	Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois d'avril 2026 afin d'obtenir une équivalence de crédits (<i>Challenge for Credit</i>) sans avoir suivi le cours en question.
20 janvier	Date limite d'ajout des cours de la session d'hiver 2026. Aucune inscription ne sera acceptée pour la session d'hiver après cette date.
23 janvier	Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'automne 2025.

FÉVRIER 2026

4 février	Date limite de paiement des frais de la session d'hiver 2026. Une pénalité financière sera imposée pour tout paiement effectué après cette date.
16 février	Congé – Journée Louis-Riel – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
17 au 20 février	Relâche d'hiver – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte.

MARS 2026

19 mars	Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les cours de la session d'hiver 2026, y compris les demi-cours pour équivalence de crédits (<i>Challenge for Credit</i>).
---------	---

AVRIL 2026

3 avril	Congé – Vendredi Saint – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
À confirmer	Journée du Savoir à l'Université de Saint-Boniface.
9 avril	Dernière journée de cours universitaires et collégiaux pour la session d'hiver 2026. (Les dates de fin de session pour la Faculté d'éducation peuvent varier – veuillez consulter l'horaire de cours de la Faculté d'éducation.)
11 au 25 avril	Période des examens finaux de la session d'hiver 2026. Les étudiantes et étudiants doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.

MAI 2026

4 mai	Début de la session d'été 2026.
18 mai	Congé – Fête de la Reine Victoria – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

JUIN 2026

2 au 5 juin	Collation des grades de l'Université du Manitoba.
8 juin	Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'hiver 2026.
8 juin	Collation des grades de l'Université du Manitoba et remise des diplômes et des honneurs de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes universitaires de l'USB).
18 juin	Collation des grades de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes collégiaux de l'USB).

JUILLET 2026

1 ^{er} juillet	Fête du Canada – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
-------------------------	--

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION

Veillez consulter la page d'admission selon votre provenance pour connaître les dates limites pour tous les programmes offerts à l'Université de Saint-Boniface :

- [Canadien ou résident permanent](#)
- [Candidat international](#)

OBSERVANCE DE FÊTES RELIGIEUSES RECONNUES

Cours, séances de travaux dirigés et laboratoires

L'Université de Saint-Boniface reconnaît à sa population étudiante le droit d'observer des fêtes religieuses reconnues. En cas d'absence pour cette raison, la personne concernée est tout de même tenue de remplir ses obligations associées aux cours, aux séances de travaux dirigés et aux laboratoires qu'elle doit normalement suivre.

Période d'examens

En cas d'absence prévue à un examen, l'Université, à sa discrétion, fera les arrangements nécessaires pour permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de passer l'examen avant ou après la date officielle de celui-ci. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de prévenir son professeur ou sa professeure par écrit trois semaines à l'avance de son intention de s'absenter de l'examen en question afin d'observer une fête religieuse reconnue. Prière de consulter la [Politique relative aux examens finaux](#) pour en savoir davantage sur les examens différés.

Rapport du Comité des cours et des programmes

Soumis au Sénat du 23 janvier 2025

AVIS

La documentation relative à cette réunion se trouve à l'endroit suivant : Membres du personnel : H:\CECP\2024-2025\janvier 2025 Étudiants : G:\CECP\2024-2025\janvier2025.

Les membres du Comité d'étude des cours et des programmes se sont réunis le 10 janvier pour évaluer les dossiers émanant de la Faculté d'éducation, de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, qui lui avaient été remis en décembre.

Cette année encore, des réunions préparatoires ont été tenues avec les personnes responsables de la soumission des dossiers dans chaque unité, ainsi que le doyen de la faculté en question, le vice-recteur et la coordonnatrice du processus curriculaire Nicole Legal. Ce pré-examen entraîne un gain de temps appréciable pour les membres au moment de l'étude des dossiers. Enfin, tous les dossiers soumis ont pu franchir l'étape de la soumission au Sénat.

Propositions :

1. Que le Sénat adopte les propositions de suppression des cours SWRK 2101 *Perspectives sur les transitions de la vie et de l'individu*, SWRK 3111 *Perspectives sur la déviance*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
2. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours SWRK 2031 *Communication and Relational Skills in Social Work*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
3. Que le Sénat adopte les propositions de modification des SWRK 1313 *Émergence de l'État-providence canadien de bien-être social*, SWRK 2033 *Travail social et santé mentale*, SWRK 2043 *Travail social auprès des individus et familles*, SWRK 2053 *Travail social auprès des individus et familles*, SWRK 2073 *Travail social auprès des petits groupes*, SWRK 2081 *Habiletés en communication interpersonnelle*, SWRK 2093 *Travail social et comportement humain*, SWRK 2113 *L'analyse des politiques de bien-être social*, SWRK 2651 *Aspects sociaux du vieillissement*, SWRK 3103 *Méthodologie de la recherche en travail social*, SWRK 3141 *Introduction à la*

pratique du travail social, SWRK 3151 *Formation à la pratique du terrain 1*, SWRK 3153 *Formation à la pratique du terrain 1 : Reconnaissance des acquis*, SWRK 4051 *Sujets spéciaux*, SWRK 4071 *Problèmes sociaux et pratique du travail social*, SWRK 4081 *Enjeux actuels en bien-être social*, SWRK 4121 *Formation à la pratique du terrain 2*, SWRK 4131 *Habiletés en communication interpersonnelle avancée*, SWRK 4213 *Les perspectives féministes de la pratique du travail social*, SWRK 4221 *Peuples autochtones et pratique du travail social*, SWRK 4303 *Champs d'intervention et de pratique du travail social*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

4. Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme Baccalauréat en travail social telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
5. Que le Sénat adopte les propositions de suppression des cours EDUA 1801 *Psychologie de l'apprentissage et de l'enseignement 1 : Théorie et pratique*, EDUA 2801 *Psychologie de l'apprentissage et de l'enseignement 2 : Éducation spéciale*, EDUA 2901 *Le rôle de l'école dans la société*, EDUB 2511 *L'intégration de la langue dans toutes les matières*, EDUB 4021 *Didactiques - élémentaire*, EDUB 2211 *Perfectionnement du français oral et écrit*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
6. Que le Sénat adopte les propositions d'introduction des cours EDUA 3001 *Le rôle de l'école dans la société*, EDUA 3801 *Psychologie de l'apprentissage et de l'enseignement 1 : Théorie et pratique*, EDUA 4801 *Éducation inclusive*, EDUB 3001 *Valorisation et enrichissement de son bagage francophone*, EDUB 3103 *La littérature dans toutes les matières*, EDUB 4001 *Didactique en espagnol (secondaire)*, EDUB 4055 *Didactique en arts langagiers - élémentaire*, EDUB 4057 *Didactique en mathématiques - élémentaire*, EDUB 4059 *Didactique en sciences de la nature - élémentaire*, EDUB 4063 *Didactique en sciences humaines - élémentaire*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
7. Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours EDUB 4161 *Didactique en éducation physique*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

8. Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme B. Éd. voie primaire et intermédiaire telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
9. Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme B. Éd. voie secondaire telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
10. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du tutoriel GRAD 7301 *Intégrité en recherche*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
11. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours BIOL 3361 *Comportement animal*, telle que soumise par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
12. Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours MATH 1701 *Calcul II*, MBIO 1011 *Microbiologie I*, telles que soumises par la Faculté des sciences et qu'elles soient recommandées au Sénat, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
13. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'annuaire Baccalauréat en sciences général telle que soumise par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
14. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours ENVR 2005 *Sujet choisi d'expérience de terrain en environnement*, telle que soumise par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
15. Que le Sénat adopte les propositions d'introduction des cours INDG 1221 *Les peuples autochtones au Canada 1*, INDG 1241 *Les peuples autochtones au Canada 2*, INDG 2001 *Sujets particuliers 1*, INDG 3001 *Sujets particuliers 2*, telles que soumises par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
16. Que le Sénat adopte les propositions d'introduction des cours SPAN 2201 *Études sur le monde hispanophone, langue et culture 1*, SPAN 3201 *Études sur le monde hispanophone, langue et culture 2*, telles que soumises par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

17. Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours FRAN 2423 *Folie et déficience intellectuelle dans la littérature canadienne d'expression française*, telle que soumise par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
18. Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours POLS 1503 *Introduction à la politique 1*, POLS 2003 *Introduction à la politique comparée 1*, POLS 2005 *Introduction à la politique comparée 2*, POLS 2043 *Introduction à la politique globale 1*, POLS 2045 *Introduction à la politique globale 2*, POLS 2513 *Pensée politique classique*, POLS 2515 *Pensée politique moderne*, POLS 3621 *Violence politique*, telles que soumises par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
19. Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours SPAN 1171 *Introduction à l'espagnol 1*, SPAN 1191 *Introduction à l'espagnol 2*, SPAN 1263 *Espagnol intermédiaire : grammaire et conversation 1*, SPAN 1273 *Espagnol intermédiaire : grammaire et conversation 2*, telles que soumises par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Carmen Roberge

Rapport du Comité de la bibliothèque
Présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Le 15 janvier 2025

Le Comité de la bibliothèque s'est réuni le 14 janvier 2025 dernier. Il s'agissait de la première rencontre régulière de l'année universitaire 2024-2025.

Lors de cette rencontre, la direction de la Bibliothèque a présenté une mise à jour par rapport aux modifications amenées aux critères et au processus de soumission de candidature pour la Bourse de recherche de la Bibliothèque. La Bibliothécaire en chef a également présenté un aperçu des améliorations qui ont été amenés aux espaces de la Bibliothèque en 2024 pour mieux desservir la population étudiante. Finalement, le Comité a discuté du budget de collections de la Bibliothèque, surtout en ce qui a trait aux banques de données et abonnements aux collections numériques.

La prochaine rencontre du Comité est prévue pour le 13 mai 2025.

Ashley Hébert
Présidente du Comité de la bibliothèque



UNIVERSITY
OF MANITOBA

**Sénat de l'Université du Manitoba
Rapport de la rectrice de l'USB au Sénat**

December 2024

The following motions were approved by the Senate at its meeting on December 4, 2024.

MOTIONS

- That Senate approve the Report of the Senate Committee on Curriculum and Course Changes on Course and Program Changes, effective for the Fall 2025, except where noted otherwise in the Report.

- That Senate approve the Report of the Faculty Council of the Faculty of Graduate Studies on Course, Program, and Regulation Changes concerning the following units, effective for the next available term:
 - Revised Advisor-Student Guidelines, Faculty of Graduate Studies
 - Department of Food and Human Nutritional Sciences
 - Department of History
 - Department of Psychology
 - **Université de Saint-Boniface, Faculté d'éducation.**

Lien vers l'ordre du jour :

https://umanitoba.ca/governance/sites/governance/files/2024-11/2024_12_04_senate_agenda_reduced.pdf

Lien vers le procès-verbal :

https://umanitoba.ca/governance/sites/governance/files/2024-12/2024_12_04_senate_minutes.pdf

Sophie Bouffard



UNIVERSITY
OF MANITOBA

**Sénat de l'Université du Manitoba
Rapport de l'USB au Sénat**

January 2025

The following motions were approved by Senate at its meeting on January 8, 2025.

MOTIONS

- That Senate approve a proposal for a Diplôme postbaccalauréat en traduction juridique par Internet at the Université de Saint-Boniface.
- That Senate approve the modification of the Règlement sur l'inaptitude professionnelle pour les étudiants et étudiantes, Faculté d'éducation, Université de Saint-Boniface, effective September 1, 2025.

Lien vers l'ordre du jour :

https://umanitoba.ca/governance/sites/governance/files/2024-12/2025_01_08_senate_agenda.pdf

Lien vers le procès-verbal :

https://umanitoba.ca/governance/sites/governance/files/2024-12/2024_12_04_senate_minutes.pdf

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Perron", written over a horizontal line.

Christian Perron
Secrétaire général